

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du MERCREDI 13 JUIN 2018 à 20 h 30

Le 13 juin 2018 à 20h30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du 8/6/2018, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal BOEUF, Maire.

Étaient présents : MM BOEUF Pascal ; PIERRON Pierrette ; PLON Patrick ; NORMAND Isabelle ; PREVOST Christiane ; GENTIL Christian ; BOINOT Florence ; GASSELING Théo ; TIREAU David ; BECHIEAU Mary-Paule

Représentés : MM LOISEAU Laurent (pouvoir à P Boeuf) ; NICOLAS Marie-Noëlle (pouvoir à I Normand) ; LACHETEAU Nathalie (pouvoir à P Pierron) ; JANOT Jean-Marie (pouvoir à T Gasseling)

Absent : Mme VANDELLE Elisabeth

Présents : 14 Représentés : 4 Absent : 1 Votants : 14

Mme Isabelle NORMAND a été nommée secrétaire de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30

Approbation du PV de la séance du 14 mai 2018 : 14 voix POUR

1/ Convention GRDF pour installation d'équipement de télérelève

Le Maire présente le projet de convention proposé par GRDF à la commune pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur dans le cadre de l'installation future de compteurs communicants chez les clients.

La mise en œuvre de ce nouveau service nécessite la pose d'une antenne sur un point haut, tel qu'un bâtiment communal (halles ou mairie). Il n'y a pas de coût pour la commune ; GRDF propose une redevance annuelle de 50 € au titre de l'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré par 14 voix POUR, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention cadre d'hébergement pour étudier la faisabilité technique d'un site possible d'implantation de l'antenne de télérelève, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Intervention de Mme Alexandra Pernas-Hermoso qui informe que les compteurs Gazpar, d'une durée de vie de 20 ans, sont prévus en Charente en 2020/2021 ; les compteurs ne sont installés que chez les personnes volontaires.

2/ Organisation du 14 juillet : cf fiche

3/ Déclaration préalable pour les travaux d'aménagement de bourg, le projet étant dans le périmètre de sites classés. Le Maire est autorisé à signer la date déclaration d'urbanisme (14 voix POUR)

4/ DEVIS DIVERS

- Installation d'un **miroir** sur mât au carrefour rue des Rouhards et rue du Temple
Achat chez ADEQUAT pour 330.59 € ht (14 voix POUR)
- Installation d'un **système d'automatisation d'ouverture du portail** de la gendarmerie (côté logements) par ELEC3F pour 3 340.80 € ttc (13 POUR et 1 abstention)
- **Achat de jeux** pour l'espace extérieur de la salle des fêtes (14 voix POUR)
 - Chez VEDIF une structure « Jade » 2619 € ht
 - Chez ADEQUAT 2 jeux pour 1126.72 € ht
- Propositions de ALARME TELECOM SERVICE (ATS)
 - **Vidéoprotection** : 2 nouveaux emplacements (13 POUR et 1 abstention)
Mairie 2 caméras pour 3365 € ht
Immeuble des associations 2 caméras vers l'entrée pompiers et salle des fêtes 3254 € ht
 - **Alarme intrusion** au plan d'eau pour 454 € ht (14 voix POUR)
 - **Maintenance** des 3 sites de caméras 3 x 229 € ht (14 voix POUR)
- Proposition de **maintenance des cloches** de l'église par Ets BODET 264 € ttc/an (13 POUR et 1 abstention)

5/ Recrutement d'un adjoint technique en CDD pour besoin saisonnier 6 mois à temps complet (13 POUR 1 abst)

6/ Achat de l'ancienne coopérative agricole à OCEALIA

Le Maire rappelle la délibération du 14 mai dernier relative à la proposition de prix faite à la Société OCEALIA pour l'acquisition de l'ancienne coopérative agricole pour un montant de 50 000 euros, frais de notaire inclus.

Cette proposition a été acceptée par le Conseil d'administration d'OCEALIA en date du 15 mai 2018.

Après en avoir délibéré par 13 voix POUR et 1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir les parcelles cadastrées :

section	n°	situation	contenance
AC	147	42 route d'Aigre	27 a 12 ca
AC	149	le bourg sud	29 a 10 ca

- pour le prix de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €) frais de notaire inclus,
- charge le Maire des démarches auprès du notaire, Maître Sylvain GRANGE, et l'autorise à signer tous documents afférents à cette opération.

7/ Accessibilité de la Poste

Le Maire rappelle que l'Agenda d'accessibilité prévoit des travaux pour l'accessibilité du bureau de la Poste.

L'aménagement de la rue étant programmée, il indique que l'architecte urbaniste du bureau de maîtrise d'œuvre a étudié la faisabilité d'un aménagement dans la cour de la Poste, plutôt que de réaliser une rampe sur le trottoir, avec ouverture d'une nouvelle porte.

La proposition a été vue par l'architecte des Bâtiments de France et le service accessibilité de la DDT.

Estimation du coût des travaux (sans VRD) 26 500 € ht

Maîtrise d'œuvre GUERIF/CABINET MIT 4 900 € ht

Après en avoir délibéré par 14 voix POUR, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser les travaux proposés,
- de confier la maîtrise d'œuvre de ce dossier à Mme GUERIF / CABINET MIT pour le prix proposé ci-dessus
- autorise le Maire à signer le document d'urbanisme afférent
- charge le Maire des démarches.

8/ Subvention pour sortie scolaire demandée par l'école Sacré Cœur de Ruffec pour un séjour au Puy du Fou.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une aide correspondant à 15 % du coût total du séjour, sur attestation de participation des élèves délivrée par l'établissement :

établissement	séjour	coût total	subv /élève 15 %	votes
école Sacré Cœur Ruffec	Puy du Fou	80.00	12.00	13 POUR 1 abstention

QUESTIONS DIVERSES

- **Projet SOLIHA** : le Maire propose de rester sur la proposition initiale de prix et reçoit l'approbation unanime.
- Information sur la future **réhabilitation de l'aire couverte** décidée en commission par la CC Val de Charente (isolation, chauffage, éclairage, extension des box de stockage,...)
- **Ecole multisports** de la CC Val de Charente : il est demandé l'utilisation de la salle des fêtes pour cette activité 1 heure chaque mardi en période hivernale (aire couverte non chauffée actuellement) 13 POUR et 1 abstention
- **Circulation des camions rue du Temple** : à la suite de dégradations faites aux tours de Mme Duvivier, et vu sur place avec le service de l'ADA, il serait envisagé dans un premier temps un comptage de camions routes de Chef-Boutonne et de Sauzé, puis une déviation par la route de la Cellette pour les camions (à suivre)
- **Le site internet** est en cours de « rafraîchissement »
- **Terrain occupé par les gens du voyage** : un rendez-vous est pris avec le Centre social le chemin du hérisson lundi 18 juin
- **Les riverains du Bief** demandent un curage de son lit du plan d'eau jusqu'à Fontiaux

La séance est levée à minuit